

COMMISSION MEDICO-TECHNIQUE

Réunion du lundi 7 décembre 2020 à 9h30 en visio conférence

Invités	Présent	Excusé
Dr BEURON Frank (titulaire-secteur nord)	x	
Dr DELHOSTAL Jean (titulaire-secteur sud)	x	
Dr RIVIERE Gaëlle (suppléante-secteur sud)		x
Ginette ROBINE (titulaire-secteur sud)	x	
Valérie RUAULT (titulaire-secteur sud)	x	
Karine DE NEEF (titulaire-secteur nord)	x	
Mélanie ALBARET (suppléante-secteur nord)		x
Charline LETOUZE (titulaire-secteur centre)	x	
Audrey CHAPRON (titulaire-secteur centre)	x	
Marion LEFEUVRE (titulaire-secteur sud)	x	
Elodie LABBEY (suppléante-secteur sud)		x
Madeline DEBOISLOREY (titulaire tous secteurs)	x	
Caroline BLOT (suppléante tous secteurs)		x
Pascale LEMASLE (titulaire-secteur sud)	x	
Muriel LEGAND (suppléante-secteur sud)		x
Nelly DILIGENCE (titulaire-secteur centre)		x
Annick TREVEL (suppléante-secteur centre)	x	
Sandrine HUREAUX (titulaire tous secteurs)		x
Audrey RYCKEWAERT (suppléante tous secteurs)		x
Pierrick MARTIN (Directeur Général)	x	
Didier MORISSET (Président)	x	

Ordre du jour

1. Actions coordonnées Covid retour sur les 4 groupes
2. Proposition action ergo conseil (cf <https://ssti33.org/ergo-conseils-teletravail/>)
3. Point sur les commissions
4. Point sur les groupes de travail internes et externes dont trousse de secours
5. Question des défibrillateurs ? Liaison avec les services d'urgence ?
6. Le sujet COVID et les missions des SIST : ses quatre priorités
 - a) L'accompagnement et le conseil des employeurs et des salariés
 - b) L'aide pratique à l'évaluation des risques pour toutes les entreprises qui en feraient la demande
 - c) Le « concours actif » des professionnels de santé au travail aux opérations de dépistage
 - d) Les situations de vulnérabilité sociale et de détresse psychologique / Visites de pré-reprise par des infirmières de santé au travail / Suivi individuel par visio-consultation
7. Agrément : retour sur les objectifs chiffrés du Projet de Service
8. Questions diverses

Compte rendu

1. Actions coordonnées Covid retour sur les 4 groupes

→ 1^{er} groupe : complément du kit d'information sur le télétravail réalisé lors du 1^{er} confinement (participants : Mélanie HARDY, Karine DE NEEF et Audrey CHAPRON)

Ajout d'un volet réglementaire / information de l'employeur sur les aménagements qu'il doit mettre en place dans le cadre du télétravail pour les salariés (cas de salarié TH ou non) + fiche pratique travail sur ordinateur portable, guide employeur et guide salarié avec des questions réponses.

Tous ces documents sont diffusés sous l'intranet et ont été envoyés en lien avec la dernière newsletter.

→ 2^{ème} groupe : zones de convivialités (participants : Stéphanie SALVADORI, Pascale LEMASLE, Karine COURTAY et Hélène- Sophie PLESSIS)

Rédaction d'un mémo de rappel de bonnes pratiques à destination des salariés pour les passages dans les zones de convivialités (salles de pauses), les espaces fumeurs, le partage de lieux clos (ex : véhicules d'entreprises, covoiturage domicile-travail...), l'utilisation des transports en commun...

Création et mise à disposition d'une affiche de bonnes pratiques.

→ 3^{ème} groupe : mise à jour de la fiche conseil sur le port et retrait du masque (participants : Muriel LEGAND, et Stéphanie SALVADORI)

→ 4^{ème} groupe : réflexion sur la sensibilisation des petits commerces (participants : Muriel LEGAND, Audrey CHAPRON et Samuel LE MASSON)

Ce groupe est en phase de finalisation et un mailing sera envoyé au plus vite aux adhérents.

Tous ces documents sont à disposition dans l'espace métiers (groupe de travail/Coronavirus) et r Jean DELHOSTAL tient à remercier tous ceux qui ont travaillé sur ces sujets.

2. Proposition action ergo conseil

À la suite du mail envoyé par Hélène-Sophie PLESSIS, Karine DE NEEF informe qu'il y a eu 5 demandes d'aménagement concernant le télétravail et que Camille VALLEE est en charge d'appeler les personnes pour donner les 1^{ers} conseils (ou Mélanie HARDY si Camille est à l'école).

Karine DE NEEF fera un retour du 1^{er} rendez-vous qui interviendra demain.

Frank BEURON demande si la demande est faite par l'employeur ?

Karine DE NEEF répond que oui et explique que la demande s'effectue par internet et qu'un rendez-vous téléphonique d'une durée de 15 minutes est proposé pour donner des conseils.

Franck BEURON demande si l'entretien téléphonique est suffisant car il faut pouvoir visualiser le poste ?

Karine DE NEEF répond que oui car il y a un pré-questionnaire à remplir avec une photo du poste de travail à joindre si possible.

Franck BEURON demande quels sont les types d'entreprises qui nous ont sollicités ?

Karine DE NEEF répond qu'un fichier Excel a été créé pour suivre les demandes et cite en exemple les demandes du port de Cherbourg, de la société Florette et d'Alliance à Isigny.

Jean DELHOSTAL fait savoir qu'il a été sollicité par les entreprises le jour même de la mise en place de cette action et qu'il leur a donné les informations nécessaires.

3. Point sur les commissions

➤ Commission TMS : rendez-vous du 9 décembre annulé et reporté après le déconfinement car une présentation est à effectuer en présentiel.

➤ Commission Hygiène de vie : Muriel LEGAND est pilote de cette commission et la 1^{ère} réunion, en présence de Julien SCHOONHEERE, a été faite le 22 octobre et une autre est prévue le 17 décembre.

Ginette précise qu'un état des lieux a été fait sur l'existence des documents en intra et en extra et qu'il faudra définir des axes et choisir des actions.

- Commission Santé mentale : pas de réunion possible en novembre en sachant qu'une sensibilisation bien-être a été faite le 8 octobre.
- Commission EvRP-FE : Réunion le 28/09/2020.
- Commissions CMR : pas de réunion possible, date à programmer.

4. Point sur les groupes de travail internes et externes dont trousse de secours

- Trousse de secours : groupe en cours dont l'objectif est d'harmoniser le contenu et la gestion dans les centres fixes et annexes.

Une liste commune a été validée par les médecins coordinateurs, le mode opératoire est à faire avec Vanessa ODE et un protocole des produits à utiliser est à faire également.

- Fiches conseils : les IDEST travaillent dessus en sachant qu'Isabelle Gosselin et Laëticia Dufay ont intégré le groupe.

Une réunion est prévue le 10 décembre pour la mise en commun des métiers de la bouche.

- Groupe innovation : M. MARTIN informe que nous allons recevoir la version test de Prév'entreprise pour que cela soit opérationnel pour le début de l'année.

Monsieur Pierrick MARTIN fait savoir que l'audit DPS a été réalisé avec succès.

5. Question des défibrillateurs ? Liaison avec les services d'urgence ?

Cette question fait suite à la réunion des médecins de Cherbourg pour une mise à disposition sur les centres SISTM.

Frank BEURON indique que ses collègues trouvent cela utile, en 1^{er} lieu dans les grands centres qui reçoivent du public, car nous sommes un service de santé et il est préférable de réussir une réanimation d'un salarié présent dans les locaux. Par ailleurs, les médecins et les IDEST ont un recyclage des gestes des 1^{ers} secours comprenant l'utilisation d'un défibrillateur.

Jean DELHOSTAL ajoute que la question du défibrillateur devrait se poser à chaque fois avec la trousse de secours et indique qu'il est en phase avec les arguments avancés par Frank BEURON car avoir un défibrillateur fait partie de l'identification des grands centres. Par ailleurs, c'est accessible à toute personne ayant eu une sensibilisation sachant que l'utilisation est simple et que c'est quelque chose d'important qui doit être visible.

M. MARTIN indique que cela l'interpelle car c'est utile dans les bâtiments SISTM mais pas pour le service public. Il fait savoir que c'est un coût conséquent aussi bien en achat qu'en maintenance et que cela ne doit pas être disponible au public lorsque les centres sont fermés.

Jean DELHOSTAL reconnaît la position de Pierrick MARTIN mais indique qu'il y a la position citoyenne de SISTM et pour éviter la maintenance, certains fournisseurs assurent la vigilance des délais de remplacement des accessoires à date de péremption. Une simple surveillance de l'état de marche lui apparaît suffisante.

M. MARTIN indique qu'une maintenance en interne est à faire en plus de l'externe car il faut avoir quelque chose de toujours efficace. Par ailleurs, ce n'est pas la taille du centre qui fait la nécessité. Il va donc y réfléchir.

Franck BEURON ajoute que c'est le début de la réflexion et que la position médicale des médecins du travail ne peut être que favorable à la mise à disposition au grand public.

Pierrick MARTIN demande si le défibrillateur doit être mis à l'extérieur du bâtiment ?

Franck BEURON répond que oui.

Pour Jean DELHOSTAL, soit il est à l'extérieur et identifié, soit il est à l'intérieur mais disponible.

Didier MORISSET tient à rappeler que la mission du Service est une mission de santé envers les employeurs et les salariés et pas une mission de service public. Il reconnaît qu'il serait malvenu si un accident intervenait sur site sans défibrillateur et indique que c'est très bien de le mettre dans l'entrée du bâtiment.

Il a bien noté l'intérêt des médecins de sauver des vies mais il faut aussi tenir compte de la pertinence qui est annihilée si on regarde la position des sites et les zones en dehors des heures de travail qui sont un peu vides. De plus, il faut penser aux dégradations et aux intempéries.

Karine DE NEEF demande si c'est plutôt favorable dans les locaux ?

Didier MORISSET répond que oui.

Concernant la liaison avec les services d'urgence, Jean DELHOSTAL propose qu'un médecin du travail de chaque secteur assure une liaison pour une pratique en accord avec les urgentistes du secteur.

6. Le sujet COVID et les missions des SIST : ses quatre priorités

a) L'accompagnement et le conseil des employeurs et des salariés

Karine DE NEEF indique que le projet du télétravail répond à cela.

b) L'aide pratique à l'évaluation des risques pour toutes les entreprises qui en feraient la demande

Karine DE NEEF fait savoir que le Service y répond bien avec la mise en place de webinaires sur le Document Unique et la disponibilité des équipes pour répondre aux questions.

c) Le « concours actif » des professionnels de santé au travail aux opérations de dépistage

Jean DELHOSTAL a envoyé une ébauche de protocole à Pierrick MARTIN et Karine DE NEEF demande si cela peut être mis en place ?

Pierrick MARTIN répond que l'on doit être en capacité de faire des dépistages et que les médecins coordinateurs sont sur ce sujet en sachant qu'en interrogeant les autres Services, cela se fait sur le volontariat des médecins et des IDEST et qu'à SISTM ce sera obligatoire.

Il précise que ce sera à l'entreprise de payer les tests (salivaires ou sanguins) et que si on doit les faire, il faudra évaluer les besoins. A ce jour, ce n'est pas exprimé par les entreprises en sachant que d'autres entités font des tests, notamment les pharmacies.

Pierrick MARTIN va interroger les médecins coordinateurs pour savoir comment les faire car il faut respecter les règles de protocole sanitaire en sachant que les grosses entreprises ont des cabinets médicaux en interne et que le médecin doit être présent puisqu'on a le résultat en 30 minutes.

Si cela se fait dans nos centres, il y aura un afflux de personnes extérieures à gérer et il faudra un moyen pour les isoler avec un circuit particulier puisque notre stratégie est de limiter la venue des personnes extérieures.

Pierrick MARTIN rappelle que le dépistage est par rapport à l'entreprise qui le demande et aujourd'hui, il n'y a pas de demandes. Lorsqu'on aura des demandes, on conseillera les entreprises en leur indiquant qui peut le faire avant nous et en leur demandant d'envoyer les résultats aux médecins du travail.

Didier Morisset ajoute que l'important c'est d'être prêt à le faire si on nous le demande et informe qu'il y a un texte en attente d'un décret.

Pierrick MARTIN précise que le décret ne traite que des périodicités et souligne le fait que ces tests ne sont que pour les salariés des entreprises et pas pour le grand public.

Frank BEURON indique que dans l'ordonnance du 2 décembre on ne voit pas trop la stratégie dans laquelle cela s'intègre.

Pierrick MARTIN précise que le décret reprend cette ordonnance et qu'il n'y a pas de précision et qu'on nous met en réserve.

Dans un 1^{er} temps, en attendant le décret, il faut donc conseiller l'employeur car il ne faut pas oublier l'aspect volontaire du salarié et qu'il y a d'autres entités en capacité de le faire rapidement et de façon fiable en sachant que la priorité pour le gouvernement est la vaccination.

Jean DELHOSTAL indique qu'il faut un plan concret et médical et que seuls les tests en prélèvement nasal sont actuellement fiables, les autres tests n'ont à ce jour aucun intérêt médical. Si c'est obligatoire, ce sera forcément pharyngé donc il faudra une formation. De plus, l'idée du protocole indiquera comment rendre le résultat en sachant qu'il faudra le saisir dans le système qu'on nous demandera. Par ailleurs, Jean DELHOSTAL est fortement étonné que d'autres Services se lancent dans une communication sur ce sujet...

Pierrick MARTIN explique que certains Services ont un financement différent de SISTM et qu'ils sont en concurrence, notamment en région parisienne où ils vendent de la visite médicale et il ne faut pas oublier notre mission qui est la santé au travail mais il faut que l'on soit prêt.

d) Les situations de vulnérabilité sociale et de détresse psychologique / Visites de pré-reprise par des infirmières de santé au travail / Suivi individuel par visio-consultation

▪ Les situations de vulnérabilité sociale et de détresse psychologique

Il est demandé s'il est possible d'envoyer les personnes sur les psychologues de ville ?

Pierrick MARTIN informe, après acceptation de la personne, d'une embauche en CDD en remplacement des psychologues de SISTM mais indique que cela n'empêche pas de faire appel à un psychologue libéral en sachant qu'il n'y a pas beaucoup de demandes.

Karine DE NEEF demande si ce remplacement concernera l'accompagnement individuel et la démarche collective ?

Pierrick MARTIN répond que la personne qui effectuera le remplacement fera la même chose que les psychologues absentes.

- Visites de pré-reprise par des infirmières de santé au travail

Pour les médecins du travail, cela mérite d'être exploré car il y a un risque de double visite et car les propositions et les préconisations sur la fiche de pré-reprise ne sont pas déléguées aux IDEST. L'IDEST pourrait utilement préparer cette visite avec le salarié. Pierrick. MARTIN indique que c'est un sujet intéressant mais qu'il y a une réflexion à mener avec au moins 3 médecins du travail car il s'agit d'une délégation et il faut se demander ce qui peut faciliter et alléger la charge et le temps de travail du médecin du travail. C'est donc une réflexion que les médecins du travail doivent avoir entre eux pour savoir s'il y a un intérêt et savoir ce que l'IDEST peut faire pour préparer la visite médicale en sachant que cela ne va pas exonérer le médecin du travail. Le protocole est intéressant pour la préparation car la visite médicale sera plus simple.

Franck BEURON approuve mais signale que c'est incontournable que le médecin du travail rencontre le salarié sur la 1^{ère} visite et que lorsqu'il y a plusieurs visites de pré-reprise pour un salarié, dans ce cas, l'IDEST peut aider en sachant que s'il y a des préconisations, le médecin du travail doit le faire en conclusion d'une visite médicale.

De plus, Franck BEURON et Jean DELHOSTAL constatent que beaucoup de pré-reprises demandées par le salarié sont des demandes de renseignement et que c'est difficile pour l'assistante d'évaluer le contenu de cette visite et de faire le tri.

Pierrick MARTIN tient à dire que c'est une possibilité et pas une obligation et que ce doit être un travail avec les médecins en sachant qu'il n'y pas d'urgence.

- Suivi individuel par visio-consultation

La visio-consultation, en essai avec la 4G, est en place pour les médecins du travail et les IDEST ne sont pas équipées pour cela.

Les appareils connectés concernant un aménagement de poste d'un médecin du travail ont été mis en place mais cela ne fonctionne pas pour l'instant.

Karine DE NEEF demande un retour concernant le groupe de travail d'André PELE du 1^{er} décembre ?

Pierrick. MARTIN répond qu'il fallait définir de quoi on parlait.

Jean DELHOSTAL ajoute qu'André PELE a fait un retour au groupe d'une formation Web destinée aux médecins généralistes concernant le contenu et la présentation d'une visio qu'il a suivie.

Jean DELHOSTAL se demande quel est l'intérêt de la visio par rapport au téléphone et comment transmettre les documents de manière sécurisée en sachant que Christine LEGENDRE a interrogé Val pour savoir si la plateforme était opérationnelle avec le logiciel et il s'avère que cela n'apporte rien de plus que ce qui est proposé par app-esanté. Il y aura une position à avoir à ce qui se diffusera sur le plan national.

Pierrick MARTIN indique que c'est de la pratique médicale et qu'il faut avoir une réflexion globale et une trame dans le Service en respectant l'homogénéité au niveau régional.

Il précise que le groupe de travail s'est réuni 1 fois et que c'est un sujet actuel. Il y a donc une réflexion à avoir pour l'avenir car c'est un outil opportun de suivi individuel.

Par ailleurs, Pierrick MARTIN informe que l'on va autoriser de nouveau les entretiens IDEST en présentiel pour ouvrir la possibilité de les faire après les vacances de Noël.

Franck BEURON comprend que le présentiel soit utile pour les médecins du fait qu'ils soient déçus de la visio-consultation et du fait de l'obligation de voir les gens mais pour les IDEST, en dehors de l'aspect humain, au vu du contexte actuel, que manque-t-il ?

Pierrick. MARTIN précise qu'il a eu des demandes de certains médecins mais insiste sur le fait qu'on laisse la possibilité en sachant qu'il faut privilégier la téléconsultation et que la règle d'éviter du monde dans les centres reste.

Franck BEURON apprécie l'expérience de la visio car beaucoup de choses passent dans le non verbal et cela contribue à la modernité du Service et les gens sont agréablement surpris en sachant qu'1 cas sur 4 a des problèmes d'équipement pour la visio.

Didier. MORISSET reprend l'image de la modernité car les jeunes ont une bonne approche et toutes les réflexions des médecins du travail sont très utiles pour l'avenir. Il constate que c'est pratique pour les salariés d'une entreprise de la Manche travaillant dans un autre département à condition qu'ils aient le matériel nécessaire en sachant qu'on ne remplacera jamais le présentiel.

7. Agrément : retour sur les objectifs chiffrés du Projet de Service

Pierrick. MARTIN explique qu'il faut se remettre dans un contexte et qu'une réforme viendra en sachant que les reportings chiffrés mensuels sont mis en œuvre par la Direccte depuis le mois de mars et que cela va rester. Les Services de Santé au Travail devront être transparents sur ce qu'ils font.

Il faut donc reprendre chaque point du Projet de Service avec ses fiches action et mettre un objectif chiffré lorsque cela est possible et ce de façon raisonnable.

Pour ce faire, Pierrick MARTIN en discutera avec Karine DE NEEF pour fixer des objectifs atteignables et raisonnables car on doit commencer à s'inculquer à avoir un environnement chiffré en sachant qu'on a la main pour chiffrer et qu'on doit y mettre du sens pour sélectionner ce qui est possible.

Didier MORISSET ajoute que c'est toujours mieux d'initier soit même que de subir car si c'est imposé, cela est difficile de mettre en œuvre. Il faut donc se préparer à ce travail.

Pierrick MARTIN ajoute, qu'en termes pratiques, ce n'est pas à faire d'ici la fin de l'année mais il faut que ce soit fait pour avril car cela doit être validé par le Conseil d'Administration.

Franck BEURON indique que le terme d'objectifs déclenche certaines réactions et qu'il y a des risques psychosociaux du fait de l'isolement, de la mise en compétition des salariés, des objectifs inatteignables et sans soutien. Le quantitatif se fait au détriment de la qualité et on constate les dégâts dans certaines entreprises.

Pierrick MARTIN indique qu'on ne souhaite pas cela, qu'il est d'accord pour les indicateurs dans l'activité mais qu'il faut rester vigilants par rapport à cette notion d'objectifs.

Jean DELHOSTAL reste opposé à cette notion d'objectif quantitatif.

Didier MORISSET ajoute qu'il vaut mieux initier que subir.

8. Questions diverses

- Validation des fiches d'entreprises

Concernant la fiche d'entreprise, voici le mode opératoire sur les FE mis à jour par Amélie LAUNAY en septembre 2020, MO005 dispo sur Intranet, chapitre 6.5 page 15 :

En l'absence de retour du médecin sur la Fiche d'entreprise après un délai de 2 mois à compter de sa transmission, et après rappel, cette dernière peut être envoyée à l'entreprise, ceci afin de garantir une crédibilité vis-à-vis de l'employeur qui a consacré du temps à l'intervenant et est souvent en attente du rendu et des préconisations.

- Réunion annuelle SISTM

Pierrick MARTIN informe qu'il n'y en aura pas et qu'il cherche une solution.

- Jean DELHOSTAL demande si des salariés SISTM ont été touchés par le Covid-19 ?

Pierrick MARTIN répond que 3 personnes ont été atteintes depuis mars mais jamais dans le cadre du travail. Il constate que les mesures prises jusqu'à ce jour sont efficaces.

La date de la prochaine réunion sera fixée ultérieurement